

# Déclaration Préalable

CSEE octobre 2023

Madame La Présidente,

Mesdames et Messieurs les élus, et représentants de la direction.

Pour commencer nous allons relater un peu d'histoire sur l'origine de la restauration d'entreprise.

En 1945, les ouvriers vivent dans une grande pauvreté, n'ayant parfois même pas de quoi se nourrir. Les comités d'Entreprise ayant vu le jour le 4 octobre 1941 œuvrent alors pour un meilleur accès de la nourriture, voire un accès à des aliments de première nécessité.

Ainsi, les CE de l'époque (CSE de nos jours) sont à l'origine de la création de cantines et d'aides alimentaires, ancêtres de ce que l'on appelle maintenant le domaine de la restauration collective.

Mais qu'en est-il dans notre DO GSO ? Sommes-nous toujours aussi proches de ces valeurs fondamentales initiées par nos prédécesseurs ?

La restauration des personnels constitue une activité sociale et culturelle (ASC) relevant de la compétence légale des CSE. Elle contribue substantiellement à la qualité de vie au travail et à la santé des salariés. Elle constitue aussi un Avantage Financier, contribuant à notre pouvoir d'achat.

Chaque année, Orange SA reverse à chaque CSE un budget Restauration correspondant à 2.26% de sa masse salariale, soit 82,5 millions €. Chaque CSE décide soit de gérer ce budget lui-même, soit d'en déléguer la gestion à un tiers. Chez Orange, dans les CSE gérés par la CFE-CGC et le STC en Corse, 14 millions d'Euros sont gérés directement par les élus, dans tous les autres CSE, 69 millions d'Euros sont gérés par l'entreprise dans le cadre de la gestion mutualisée.

A la DO GSO toutes les Organisations Syndicales à l'exception de la CFE-CGC ont voté **pour** la délégation de ce budget à l'entreprise, au motif de la difficulté à gérer la restauration. Si cette charge dépasse les compétences de ces OS, ce n'est pas le cas pour la CFE-CGC qui, au travers des CSE qu'elle gère, redistribue davantage de pouvoir d'achat aux Salariés de ces périmètres.

Les conséquences de la Gestion Déléguée à Orange SA ?

Une partie du budget restauration est détournée pour l'agencement des restaurants Orange partout en France. Or, ce n'est pas le rôle des subventions salariées de financer l'immobilier. Cela représente un détournement de 1,59M€ en 2022.

La Direction demande un loyer pour tous les restaurants Orange et ce sont encore les subventions des salariés qui les financent : 15,3 M€ perdus dans les assiettes des salariés.

Les salariés en déplacement professionnel sont contraints de déjeuner au prix subventionné dans les restaurant Orange pour éviter des notes de frais : c'est encore un détournement des subventions.

Il est prévu de revaloriser les Tickets Restaurant (TR) à hauteur de 11,50€ avec une augmentation de la part financée à 6.9€ (6.4€ précédemment). Cette revalorisation, **plus** la suppression de la règle des 15 minutes va coûter plus de 2.1 M€ supplémentaires par an.

Où le CTNR va-t-il trouver l'argent quand on sait qu'Orange a déjà dû renflouer le budget de la restauration mutualisée à hauteur de 17,8 millions d'€ pour les années 2020, 2021 et 2022 ?

Dans notre DO, 8 restaurants ont fermé leurs portes alors qu' Orange prône une restauration collective de proximité. D'ici 3 ans au niveau national ce sont 40 restaurants qui seront impactés par cette décision de fermeture. N'est-ce pas la mort programmée de la restauration collective ?

L'instance en charge de la restauration mutualisée d'Orange semble se préoccuper en cette période électorale des dépenses budgétaires réalisées par Orange.

A la veille d'élections professionnelles, certaines organisations syndicales se lèvent et souhaitent questionner Orange sur les dépenses qu'elle fait au titre de la restauration collective

Nous nous plaisons à croire que ce questionnement est relatif à une réelle prise de conscience des dépenses non maîtrisées d'Orange sur le budget.

Il est surprenant que certaines organisations syndicales, siégeant dans ces instances de gestion de la Restauration Mutualisée viennent prendre en otage les CSE pour obtenir des réponses aux questions qu'ils n'osent pas poser dans ces instances de gestion de la restauration d'Orange.

Et c'est pour cela que nous sommes réunis aujourd'hui en CSE Extraordinaire afin, et nous l'espérons obtenir des réponses aux questions posées. Notre priorité a toujours été de défendre les salariés, leurs intérêt et leur pouvoir d'achat.

Merci de votre écoute